

ARRETE COMMUNAUTAIRE

N° ARR_2026_026 : ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DE CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Le Président d'Aurillac Agglomération ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son article L.5211-9 ;

Vu la délibération n° DEL_2026_049 du 14 avril 2026 par laquelle le Conseil Communautaire a élu Monsieur Patrick CASAGRANDE, Président ;

Vu la délibération n° DEL_2026_050 du 14 avril 2026 portant fixation du nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau Communautaire ;

Vu les délibérations n° DEL_2026_051 à n° DEL_2026_062 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant élection des Vice-Présidents ;

Vu la délibération n° DEL_2026_063 portant élection des autres membres du Bureau Communautaire ;

Vu la délibération n° DEL_2026_065 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 relative au fonctionnement d'Aurillac Agglomération et portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau et au Président ainsi qu'autorisation de subdélégation de signature du Président au profit des membres de la Direction Générale ou des responsables de service ;

Vu la délibération n° DEL_2026_085 du Conseil Communautaire du 4 mai 2026 portant fixation des indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et des Conseillers Délégués ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : A compter de ce jour, sont nommés Conseillers Délégués et rattachés auprès du Président et des différents Vice-Présidents, les conseillers communautaires dont les noms suivent :

- Monsieur Michel ANDRIEU
- Monsieur Jean-François BARRIER
- Monsieur Emmanuel BILLOUX
- Madame Edwige CAMBOU-FREYSSAC
- Madame Nathalie CLUSE
- Monsieur Laurent COURCHINOX
- Monsieur Patrick DELORT
- Monsieur Jean-Luc DONEYS
- Monsieur Emmanuel ESTEVES
- Monsieur Jean-Michel FAUBLADIER
- Madame Nathalie GARDES
- Monsieur Frédéric GODBARGE
- Monsieur Thierry LEYMARIE
- Monsieur Philippe MAURS
- Madame Maryline MONTEILLET
- Monsieur Jean-Paul NICOLAS
- Monsieur Jean-Pierre PICARD
- Monsieur Gérard PRADAL
- Monsieur Jean-Louis PRAX
- Madame Djouma SALMI
- Monsieur Hervé SEGUIS
- Monsieur Jean-Luc TOURLAN

ARTICLE 2 : Les délégations de fonction de chacun des conseillers délégués désignés à l'article 1 sont précisées dans l'arrêté de délégation du Vice-Président auquel ils sont rattachés ou dans l'arrêté de délégation qui leur est propre lorsqu'ils sont rattachés au Président.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté d'Agglomération.

ARTICLE 5 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

Fait à Aurillac, le 13 mai 2026
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Patrick CASAGRANDE.